

*Initiatives ministérielles*

**Le président suppléant (M. DeBlois):** L'honorable député de Richelieu invoque le Règlement.

**M. Plamondon:** Monsieur le Président, j'accepte mal la remarque de mon collègue, puisque c'est lui-même qui a coupé la parole à mon confrère de Hull—Aylmer lorsqu'il était justement en train de prendre la parole. S'il ne l'avait pas interrompu, il aurait eu le temps de poser sa question.

**Une voix:** Bien sûr.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** J'en appelle à la collaboration des députés des deux côtés de la Chambre. Les messages ont été transmis de part et d'autre. Je reconnais l'honorable député de Nunatsiak.

[Traduction]

**M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiak):** Merci, monsieur le Président.

[Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut]

Monsieur le Président, la formule de modification est très importante pour les habitants du Nord. Je voudrais profiter de cette occasion, aujourd'hui, pour exposer leurs préoccupations au sujet de la formule actuelle et des efforts récents et actuels de modification. Je voudrais dire un mot également de la présence et de la participation des territoires aux conférences constitutionnelles fédérales-provinciales et à d'autres réunions de même nature.

J'espère que les gouvernements ont pris conscience, au cours des trois dernières années, que les modifications constitutionnelles ne pouvaient se faire sans la pleine participation de tous les citoyens. J'emploie le terme «participation» à dessein. Demander aux gens de donner leur point de vue sans avoir l'intention de les écouter, c'est courir au devant de l'échec.

Nous avons été mis à l'écart, exclus et oubliés une fois de trop. Nous ne tolérerons pas que cela se reproduise, et nous pouvons trouver quelque réconfort dans le fait que les simples citoyens nous ont appuyés au cours des dernières initiatives constitutionnelles.

Notre territoire s'étend sur quatre fuseaux horaires, monsieur le Président, et, si vous regardez une carte, vous verrez qu'il surmonte six provinces: la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et le Québec. Les territoires sont constitués de ce qui est resté après la formation des provinces.

Les distances sont énormes. Il y a aussi loin de l'île de Baffin, partie la plus à l'est de ma circonscription, jusqu'à

Yellowknife, capitale des Territoires du Nord-Ouest, qu'entre Québec et Edmonton.

Les distances physiques sont considérables, mais elles le sont encore plus sur les plans psychologique et politique entre les territoires et les gouvernements fédéral et provinciaux au Canada. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont une situation constitutionnelle unique au Canada. La plupart du temps, comme nous ne sommes pas encore des provinces, les régions nordiques ne sont tout simplement pas prises en compte dans les grandes décisions d'une portée nationale.

Nous faisons pourtant bel et bien partie du psychisme canadien. Tous le reconnaissent. Le Canada est un pays nordique, mais on ne nous permet pas de participer à son évolution constitutionnelle.

Les Territoires du Nord-Ouest comptent 52 000 habitants, et le Yukon, 25 000. C'est peu, moins que la population d'Ottawa, mais dans une démocratie la taille n'est pas déterminante du poids politique.

Le principe fondamental de la démocratie c'est le scrutin populaire. Pourtant, dans le cadre des négociations constitutionnelles, qui sont les discussions les plus importantes, les territoires nordiques n'ont pas voix au chapitre. Nous sommes, comme les provinces, où la population élit des représentants aux assemblées législatives, représentés par des membres des assemblées législatives territoriales. À la table des négociations constitutionnelles, les électeurs provinciaux sont représentés par leur premier ministre qui a droit de vote. Les électeurs des territoires ne sont pas représentés à cette table. Nos chefs élus n'ont pas droit de vote. On nous dit que le gouvernement fédéral est notre porte-parole, qu'il défend nos intérêts.

Je voudrais faire comprendre une chose clairement à cette Chambre. Le gouvernement fédéral ne parle pas aux nom des populations nordiques à la table des négociations constitutionnelles et ne saurait le faire. Nous en avons eu la preuve au cours des dernières négociations. Lors des négociations de dernière heure sur l'Accord du Lac Meech, les chefs des gouvernements territoriaux furent autorisés à parler pendant 10 minutes aux premiers ministres fédéral et provinciaux, avant d'être priés poliment de quitter la réunion. «Merci d'avoir pris le temps de venir, mais nous n'avons pas le temps de nous s'occuper de vous.» Voilà essentiellement ce qu'on leur a dit.

La situation actuelle ne comporte, aucune responsabilité. Les représentants élus du peuple doivent rendre des comptes à ceux qui les ont élus. C'est fondamental dans une démocratie. Étant donné que le gouvernement fédé-